

Hockey Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES

ÂGE (HIVER 2017-2018)

Bantam AA-AAA, Espoir et Midget AAA

01/01/2003 au 31/12/2004 (13-14 ans)

Les athlètes féminins n'ont pas accès à cette épreuve, mais plutôt à la compétition en hockey féminin.

B) AFFILIATION

Les joueurs doivent être membres à la Fédération.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC HIVER 2019

A) CATÉGORIES

Les joueurs doivent être nés entre le 01/01/2004 au 31/12/2005 être membre de Hockey Québec et jouer dans une des divisions suivantes :

| RÉSEAU | CATÉGORIES |
|---|---------------------------|
| Ligue de hockey d'excellence du Québec (LHEQ) | Midget AAA (surclassé) |
| | Midget Espoir (surclassé) |
| | Bantam AAA |
| | Bantam AAA-Relève |
| Autre réseau sanctionné par Hockey Québec | Bantam AA |
| Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ) | Cadet D1 |
| Ligue de Hockey Préparatoire Scolaire (LHPS) | Moins de 15 ans Majeur |
| | Moins de 16 ans |
| Ligue de Hockey Interscholaire du Québec (LHIQ) | Bantam 1 |

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum et maximum de joueurs : 18

Nombre minimum et maximum d'entraîneurs : 1 entraîneur-chef et 2 entraîneurs-adjoints

Nombre d'accompagnateurs : 1 directeur des opérations (obligatoire)

Note : Au moins un entraîneur doit détenir la certification valide de préposé à la santé et sécurité au hockey.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LA SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

La sélection des entraîneurs devra être effectuée pour un comité. La nomination de ce comité est sous la responsabilité d'un délégué nommé par la région administrative de Hockey Québec.

Le comité de sélection doit être formé de :

- Un représentant de l'équipe Midget AAA
- Le directeur de la structure intégrée
- Une personne neutre qui ne fait pas partie de la structure intégrée (RSEQ, LHPS, LHIQ, LHJMQ, etc.)

Les qualifications requises pour les entraîneurs sont :

- L'entraîneur-chef doit être accrédité de niveau HP 1 au minimum.
- Les entraîneurs-adjoints doivent être accrédités de niveau Introduction à la compétition 1.
- Tous les entraîneurs doivent être membres à Hockey Québec.

Le 31 décembre 2018 est la date limite d'accréditation.

Dates importantes

| | |
|--------------------------------|--|
| 15 avril 2018 : | Formation du comité de sélection des entraîneurs |
| 1er mai 2018: | Appel des candidatures (Processus de 3 semaines) |
| 19 mai 2018: | Entrevues des candidats |
| Semaine du 1er juin : | Nomination des entraîneurs |
| Séminaire Prog. d'Excellence : | Mi-juin |

Hockey Québec fournira aux structures intégrées un canevas de base pour les entrevues des entraîneurs.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les joueurs doivent être membres à Hockey Québec.

La région devra avoir tenu un événement régional à l'hiver 2018 et à l'hiver 2019.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

- Les invitations doivent être envoyées aux joueurs des catégories mentionnées au point II-A. dans la semaine du 5 novembre 2018.
- Le camp de sélection régional pour les Jeux du Québec se tiendra du 20 au 23 décembre 2018. Lors du camp de sélection, chaque joueur devra jouer un minimum de 3 matchs. Les régions devront soumettre leur modalité de sélection à Hockey Québec telles que : Horaire du camp de sélection, la liste des joueurs participant au camp (Nom, Prénom, Date de naissance).
- La sélection des joueurs sera effectuée par un comité, nommé par le directeur de la structure intégrée, qui inclura le personnel des entraîneurs de l'équipe.
- La sélection finale de la formation devra être envoyée à Hockey Québec avant le 10 janvier 2019.

F) ADMISSIBILITÉ

Les joueurs doivent être membres de Hockey Québec. Les joueurs doivent être identifiés athlète Espoir ou Relève afin d'être admissible.

Pour être identifié athlète espoir ou relève, le joueur doit respecter les critères suivant :

- 1- Être joueur évoluant aux niveaux Bantam AA, Bantam AAA, Bantam AAA-Relève, Midget Espoir, Midget AAA.
- 2- Être joueur évoluant aux niveaux Cadet D1 (RSEQ), Moins de 15 ans Majeur, Moins de 16 ans (LHPS) et Bantam 1 (LHIQ) ayant franchi l'étape de l'évaluation.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'endroit où s'entraîne l'équipe à laquelle le joueur appartient. (Club)

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Tournoi à la ronde avec éliminatoires

I) SURCLASSEMENT

Pour les Jeux du Québec, il n'y a pas de surclassement comme tel, autre que celui qui est déjà surclassé en Bantam depuis le début de la saison; selon la procédure des règlements administratifs de Hockey Québec : Toute organisation ou association qui désire faire évoluer un joueur Pee-wee à Midget dans une division supérieure à la sienne doit obtenir par écrit l'autorisation du CA de la région.

J) SUBSTITUTION

Permise parmi la longue liste de joueurs.

Se fier à la réglementation des Jeux du Québec pour la date limite et procédures.

http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/Pf_6_Substitution.pdf

K) EXCLUSION

Tous les joueurs non fédérés

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

S'il y a plusieurs divisions, seulement les équipes de la première division recevront des médailles.

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = hockey masculin

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1^{ère} position = vainqueur finale or

2^{ème} position = perdant finale or

3^{ème} position = vainqueur finale bronze

4^{ème} position = perdant finale bronze

5^{ème} position = vainqueur match 5-6

6^{ème} position = perdant match 5-6

7^{ème} position = vainqueur match 7-8

8^{ème} position = perdant match 7-8

9^{ème} position = vainqueur match 9-10

10^{ème} position = perdant match 9-10

11^{ème} position = vainqueur match 11-12

12^{ème} position = perdant match 11-12

13^{ème} position = vainqueur match 13-14

14^{ème} position = perdant match 13-14

15^{ème} position = vainqueur match 15-16

16^{ème} position = perdant match 15-16

17^{ème} position = vainqueur match 17-18

18^{ème} position = perdant match 17-18

19^{ème} position = perdant match 18-19

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.